

## Article 1 — Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à tout inscrit à une formation, cours, stage, masterclass ou atelier organisé par Sabine Degroote.  
Ces prestations sont dispensées par Sabine Degroote, entreprise individuelle / travailleur indépendant, enregistrée sous le numéro SIRET 51538875900026  
Les présentes CGV régissent l'ensemble des relations contractuelles entre l'organisateur et l'élève (ou son représentant légal).  
Toute inscription implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

## Article 2 — Tarif et Règlement

Pour toute formation ou cours proposé, le montant exigé en intégralité à l'inscription a valeur de réservation.

**2.1 Tarifs et engagement ferme:** Tous les tarifs figurent en détail sur le site internet [sabinedegroote.com](http://sabinedegroote.com).

**Tout engagement pour les cours particuliers (à l'année ou au forfait), ateliers, stages ou masterclasses constitue un forfait global, ferme et définitif.** Il est dû dès la signature du contrat et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, réduction ou dispense de paiement, pour quelque motif que ce soit.

**2.2 Modes et calendrier de paiement :**

**Cours particuliers (annuel) :** Le règlement s'effectue par principe par chèques bancaires remis à l'inscription (encaissés début octobre/ 1<sup>er</sup> cour, début janvier et début avril).

**Dérogations et cas particuliers :** Tout autre mode de règlement (virement bancaire, prise en charge, tutelle) nécessite l'accord préalable de l'organisateur. Le paiement s'effectue alors selon l'échéancier convenu ou sur facture.

**Stages, ateliers et master class :** Chèque encaissé au moment du stage, ou virement au moment de la réservation.

## Article 3 – Absence de délai de rétractation et modalités d'annulation du fait de l'élève / stagiaire

Conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation relatif aux prestations d'activités de loisirs devant être fournies à une date ou selon une période déterminée, l'élève ne bénéficie d'aucun délai de rétractation.

Aucune assurance annulation n'est incluse dans le prix des cours ou formations. Il appartient à l'élève de souscrire une telle assurance auprès de son propre assureur (ex. : assurance loisirs et séjours), notamment pour se couvrir contre un risque médical ou professionnel pouvant l'empêcher d'assister aux cours.

**3.1 Engagement ferme et absence de remboursement**

**L'inscription aux cours particuliers (à l'année ou au forfait), ateliers, stages ou masterclasses engage l'élève pour l'intégralité de la formule souscrite.**

En cas d'abandon, de désistement, d'interruption ou d'absence en cours de période — quel qu'en soit le motif (personnel, médical, professionnel, déménagement ou convenance personnelle) — **la totalité du forfait souscrit (annuel ou par carte) demeure intégralement due et acquise à l'enseignante.** Aucun remboursement ne sera effectué et les chèques restant à encaisser ne seront pas restitués.

**Absences ponctuelles :** En cas d'absence ponctuelle à un cours, le cours reste dû et n'est pas remboursé ni rattrapé par l'enseignante.

**Échange de créneau :** Toutefois, l'élève a la possibilité d'échanger son créneau avec un autre élève de la structure, à condition d'en informer le professeur au minimum **48 heures à l'avance par e-mail**, dans le respect d'une stricte réciprocité (un créneau contre un autre, sans don ni cession à un tiers ou une personne extérieure).

**3.2 Annulation d'un stage, atelier ou masterclass par le stagiaire (quel qu'en soit le motif)**

**Formats courts (1 ou 2 jours):**

Annulation à **plus de 30 jours** avant le début : remboursement de **50 %** des frais pédagogiques.

Annulation à **30 jours ou moins** du début : **la totalité des frais pédagogiques reste due et conservée.**

**Formats longs (5 jours et plus):**

Annulation à **plus de 40 jours** avant le début : remboursement de **50 %** des frais pédagogiques.

Annulation à **40 jours ou moins** du début : **la totalité des frais pédagogiques reste due et conservée.**

## Article 4 — Annulation et report du fait de l'organisateur

**4.1 Nombre insuffisant de participants :**

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage, un atelier ou une masterclass si le nombre minimal de participants requis n'est pas atteint. Les stagiaires inscrits sont prévenus au plus tard **7 jours avant** le début de la formation. Ils ont alors le choix entre le report de leur inscription sur une session ultérieure ou le remboursement intégral des sommes versées.

**4.2 Impossibilité technique, force majeure ou restriction administrative :**

En cas d'impossibilité technique, de cas de force majeure ou de restriction administrative empêchant l'accès aux locaux, l'organisateur proposera une ou plusieurs dates de report. Si le stagiaire est indisponible aux dates proposées, l'intégralité des sommes versées pour ce stage lui sera remboursée.

En aucun cas, l'annulation ou le report d'un stage du fait de l'organisateur ne pourra donner lieu au versement d'indemnités ou de dommages et intérêts complémentaires.

## Article 5 — Caractère nominatif

Toute inscription à une formation ou à des cours particuliers est strictement nominative et ne peut être transmise ou cédée à une tierce personne.

## Article 6 — Continuité pédagogique

En cas d'impossibilité d'assurer un cours particulier en présentiel due à des contraintes techniques, météorologiques ou sanitaires, ou sur accord préalable entre l'élève et l'enseignant, le cours pourra être dispensé à distance (visioconférence). La bascule en distanciel constitue une modalité d'exécution de la prestation et ne donne droit à aucun remboursement ni report.

## Article 7 — Droit à l'image et promotion

En s'inscrivant aux cours, ateliers, stages, masterclass, répétitions ou concerts organisés par Sabine Degroote, l'élève (ou son représentant légal) autorise à titre gratuit la prise de vues photographiques et d'enregistrements audio/vidéo le représentant (visage, voix, pratique vocale ou instrumentale).

**Destination et supports :** Ces contenus sont destinés exclusivement à la promotion et à la présentation des activités pédagogiques et artistiques de l'organisateur (chanteuse lyrique et professeure de chant), sur tout support numérique (site internet, YouTube, réseaux sociaux) ou papier (plaquettes, affiches).

**Absence d'exploitation commerciale :** Ces captations ne font l'objet d'aucune vente de supports.

**Modalités de rétractation / Droit d'opposition :** L'élève ne souhaitant pas être photographié ou filmé doit en informer l'organisateur par écrit au plus tard le jour de son inscription.

En cas de demande de retrait formulée ultérieurement, celle-ci ne vaudra **que pour l'avenir** et ne pourra s'appliquer de manière rétroactive aux supports, montages vidéo et publications déjà édités ou mis en ligne (notamment sur YouTube et réseaux sociaux), ce que l'élève reconnaît et accepte expressément lors de son inscription.

## Article 8 — Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation, leur validité ou leur exécution relève de la compétence exclusive des tribunaux français.